

23 DEC. 2019

BUREAU DU GOURRIER

Département de la Lozère

Nombre de membres en exercice : 35
Nombre de membres présents : 20
Nombre de membres représentés : 3
Nombre de suffrages exprimés : 23
VOTE :
Pour : 23
Contre : 0
Abstentions : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DU LOT AMONT
ET DU BASSIN DU DOURDOU DE CONQUES**

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL N°27/2019

Date de la convocation du Comité syndical : treize décembre deux mille dix neuf

Date de la séance du Comité syndical : vingt décembre deux mille dix neuf

Membres présents :

M. Jacques BLANC, Président,
M. Jean-François ALBESPY, M. Jean-Pierre BARRERE, M. Gérard BONHOMME, M. Claude BOUDET, M. Bernard BOURSINHAC, M. M. Michel CAMBALY, M. Gilbert CESTRIERES, M. Jean-Louis FRANCES, M. Jean-Pierre JALBERT
M. Claude LACAZE, M. Eric MALHERBE, M. Philippe MARTIN, M. Eric PICARD, M. David RODRIGUES, M. Joël RUSSERY, M. Christian SAINT-LEGER, M. Bernard SCHEUER, M. Jacques TARDIEU, M. Robert VAYSSE.

Membres représentés :

Mme. Pierrette BONNET (pouvoir à M. Gérard BONHOMME), Mme. Nathalie FOURNIER (pouvoir à M. Christian SAINT-LEGER), M. Laurent SUAU (pouvoir à Philippe MARTIN)

Etaient présents à titre consultatif et sans voix délibérative :

M. Marcel MERLE, M. Pierre PLAGNARD, M. Nicolas CHARLES (rodez Agglomération), M. Nicolas TEFFO (Agence de l'Eau Adour Garonne), M. Alexandre IZARD (Agence de l'Eau Adour Garonne), M. Guillaume CANAR (Syndicat Mixte Lot Dourdou), M. Florian BONIELLO (Syndicat Mixte Lot Dourdou), M. Lionel FABRE (Syndicat Mixte Lot Dourdou), M. Pierre-Etienne VIGUIER, (Syndicat Mixte Lot Dourdou), M. Vincent LOUVEAU (Syndicat mixte Lot Dourdou).

Secrétaire de séance : M. Jean-François ALBESPY

OBJET : Convention avec la Commune d'Espalion dans le cadre de l'achat groupé de batardeaux pour des habitations situées en zone inondable (action n°508 du PAPI)

Vu la Délibération n°10/2019 du comité syndical du 05/03/2019 relative aux études et travaux dans le cadre du PAPI,
Vu la labellisation en date du 13/12/2019 des PAPI d'intention 2 et PAPI complet du bassin du Lot, et l'engagement financier de l'État et de la Région sur l'action n°508 du PAPI complet,

Étant donné que l'action n°508 du PAPI complet ne relève pas de la GEMAPI,

Il est nécessaire de passer une convention entre la Commune d'Espalion, portant la compétence au titre de la prévention des risques majeurs et le SMLD et de passer une Convention avec la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère qui finance l'opération.

Il est rappelé que le SMLD est habilité à « assurer pour le compte de ses membres ou de tiers, des délégations de maîtrise d'ouvrage publique, conformément à la loi n°85-704 du 12 juillet 1954 modifiée relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée. Une convention en détermine le contenu et ses modalités. » (article 5 des statuts du SMLD)

Dans l'objectif de réduire la vulnérabilité à l'échelle individuelle, l'équipement en batardeaux s'avère utile pour mettre en sécurité les occupants d'une habitation, réduire le délai de retour à la normale et le coût des dommages.

La Commune d'Espalion a bénéficié de diagnostics de vulnérabilité du bâti face au risque inondation, portés en 2015 par le SMLD et menés par l'Université de Montpellier, complétés en 2018 par M^{lle} Campisi, étudiante universitaire. Suite à ce travail, une quarantaine de propriétaires ont manifesté leur intérêt pour la pose de batardeaux, ce qui représenterait près d'une centaine de batardeaux.

Une convention liant le SMLD portant l'opération, la Communauté de communes Comtal Lot Truyère contribuant à hauteur de 10%, la Commune d'Espalion contribuant à hauteur de 10% et le propriétaire s'engageant à financer le restant à charge (20%) a été proposée aux intéressés avant de lancer la consultation des entreprises.

Aussi, il convient :

Paraphe : 77

d'autoriser le Président à signer une convention avec la Commune d'Espalion et avec la Communauté de communes Comtal Lot Truyère relative à l'action n°508 du PAPI complet ainsi que tout autre document nécessaire à la réalisation de ce dossier.

LE COMITE SYNDICAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Président à signer une convention avec la Commune d'Espalion et avec la Communauté de communes Comtal Lot Truyère relative à l'action n°508 du PAPI complet ainsi que tout autre document nécessaire à la réalisation de ce dossier.

La présente délibération sera affichée au siège social du Syndicat mixte, publiée au recueil des actes administratifs du Syndicat mixte et transmise à Monsieur le Préfet de la Lozère.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la date d'accomplissement des mesures de publicité.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture, le 23 décembre 2019

Pour extrait conforme
Fait et publié à La Canourgue le 23 décembre 2019

Le Président,

Le Président,

Jacques BLANC
SYNDICAT MIXTE LOT DOURDOU
L'action publique pour les usagers de l'eau et les rivières
38 Trémoulis
48500 LA CANOURGUE
Tél. 04 66 31 96 69 / 09 75 57 91 66
mail : contact@sml.d.fr

Jacques BLANC
SYNDICAT MIXTE LOT DOURDOU
L'action publique pour les usagers de l'eau et les rivières
38 Trémoulis
48500 LA CANOURGUE
Tél. 04 66 31 96 69 / 09 75 57 91 66
mail : contact@sml.d.fr

REÇU À LA PRÉFECTURE
DE LA LOZÈRE

23 DEC. 2019

BUREAU DU BOURG